ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'environnement

Question orale n° 1416

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart rappelle a Mme le ministre de l'environnement que lors du sommet franco-espagnol qui s'est tenu a Marseille le 5 novembre 1996, M. le President de la Republique a souhaite rassurer le chef du gouvernement espagnol en declarant que « des propositions francaises acceptables pour les Espagnols seraient presentees avant la fin de l'annee 1996 concernant le projet de ligne electrique transpyreneenne ». Cette ligne tres haute tension, refusee par les Haut-Pyreneens du Val Louron avec le soutien personnel de M. le Premier ministre, devrait, pour des raisons techniques et financieres invoquees par EDF, passer necessairement par les Pyrenees centrales. EDF ne cache pas que des etudes de faisabilite ont ete menees de chaque cote de la frontiere pour une connexion entre le poste haut-garonnais de Cazaril et celui d'Aragon. En realite, les traces possibles ne sont pas tres nombreux dans ce secteur. Apres l'inscription de Gavarnie au registre des grands sites, le Val d'Aran et la haute vallee de la Garonne apparaissent de plus en plus comme le site d'implantation possible. Les elus locaux et l'ensemble de la population ne l'accepteront pas. Ils invoquent, a juste titre, les memes arguments que ceux qui ont permis a leurs voisins du Val Louron d'ecarter ce projet. La ligne tres haute tension a cet endroit aurait des effets desastreux sur le developpement local base sur l'environnement et le tourisme. L'annee 1997 est largement entamee ; il est temps que la plus grande transparence soit faite sur ce dossier. Il souhaiterait donc connaitre les informations dont elle dispose aujourd'hui sur les solutions techniques retenues par EDF et sur le site d'implantation de cette ligne tres haute tension. Il lui demande par ailleurs si elle pense que cette implantation est compatible avec l'experience de reintroduction de l'ours menee sur ce meme secteur et largement financee par l'Etat et la Communaute europeenne, programme particulierement soutenu par son predecesseur.

Texte de la réponse

M. le president. M. Jean-Louis Idiart a presente une question no 1416.
La parole est a M. Jean-Louis Idiart, pour exposer sa question.
M. Jean-Louis Idiart. Madame le ministre de l'environnement, j'aimerais avoir votre avis sur l'avenir du val d'Aran, cette magnifique vallee des Pyrenees que vous connaissez tres bien, puisque vous vous y etes rendue pour parrainer l'operation de reintroduction de l'ours dans les Pyrenees.
Toute la strategie de developpement de cette vallee est desormais fondee sur la mise en valeur et la protection de l'environnement. Au cours de ces dernieres annees, cette vallee a subi une degradation de sa situation economique, liee justement a certains risques qui peuvent y etre encourus. Ainsi, elle est devenue quasiment inconstructible, puisqu'elle est situee presque en totalite en zone inondable. Les risques sont donc enormes. De plus, la reglementation applicable aux terrains de camping met en danger l'activite touristique. Cette vallee est egalement protegee car les risques de chutes de rochers sont frequents. Par consequent, la protection de nombreux espaces est un frein au developpement economique.
En outre, on attend depuis de tres nombreuses annees que cette vallee soit traversee par une route plus moderne, car les centaines de camions qui empruntent cet axe tous les jours degradent le patrimoine. On attend que l'Etat et la region se decident a consacrer un peu d'argent a cet itineraire vers l'Espagne, seul axe naturel

entre l'Atlantique et la Mediterranee. On consacre beaucoup d'argent aux cols, comme celui du Somport, ou aux tunnels, alors qu'il y a la un axe naturel que l'on n'a pas voulu privilegier !
Aujourd'hui, on nous annonce, en contradiction complete, d'une part, avec la politique de protection de l'environnement et des risques qui est conduite dans cette vallee, d'autre part, avec l'experience tres interessante de reintroduction de l'ours dont nous esperons des resultats, l'implantation de la ligne a tres haute tension devant desservir l'Espagne a partir du poste de Cazaril, qui se trouve a la limite du Gers.
Ce dossier, madame le ministre, vous le connaissez particulierement bien puisque vous vous en etes occupee personnellement quand il a fallu traiter de la meme question dans la vallee voisine du val Louron. M. le Premier ministre, Alain Juppe, s'etant emu de la degradation des paysages et du site qui pouvait resulter du passage d'une ligne THT dans le val Louron a pris la decision annulant ce processus. Toutefois, coherence gouvernementale exigeant, quelques semaines plus tard, M. le President de la Republique, qui est un grand marchand, a souhaite, dans le cadre du sommet avec l'Espagne, que les accords energetiques que nous avons avec ce pays soient respectes et a promis a M. Aznar de faire realiser cette ligne le plus rapidement possible.
Nous savons aujourd'hui que cette ligne devra passer soit plus a l'est du val Louron, c'est-a-dire vers le site de Gavarnie - mais il semble que l'on ne s'oriente pas vers un tel trace - soit par le val d'Aran, itineraire qui semblerait privilegie. Donc, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la situation suivante: on ferait passer une ligne a tres haute tension dans une vallee ou l'on reintroduit l'ours et ou l'on interdit un certain nombre de realisations pour des motifs de protection de l'environnement !
Madame le ministre, je me fais ici l'interprete a la fois de tous ces cantons de montagne, qui sont particulierement bouleverses par ce risque, du conseil general de Haute-Garonne et, en particulier, du maire de Melles, commune ou vous vous etes rendue pour parrainer l'experience de reintroduction de l'ours. Ce maire ne voudrait surtout pas que, par une decision gouvernementale, on fasse aujourd'hui le contraire de ce que l'on a dit et fait un an plus tot.
J'attends beaucoup de votre reponse, madame le ministre. Je suis sur que, vous etant particulierement investie sur ce dossier anterieurement, elle ne pourra qu'etre favorable.
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'environnement.
Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, vous m'interrogez sur les consequences de la decision qu'a prise M. le Premier ministre l'annee derniere de mettre un terme au projet visant a faire passer par le val Louron la ligne electrique transpyreneenne Cazaril-Aragon.
Cette decision du Gouvernement temoignait d'une volonte tres forte de preserver des sites prestigieux. Il s'agit d'une decision de tres grande portee pour la protection des sites et qui montre bien quelle est la volonte du Gouvernement dans ce domaine.
De meme, la recente inscription de Gavarnie au registre des grands sites du patrimoine mondial implique, a l'evidence, une protection de ce site.
Il n'y a aucune contradiction entre la protection des sites et le fait qu'il faille honorer nos conventions. Encore faut-il que l'un puisse se marier avec l'autre.
Certes, EDF procede a de nouvelles pre-etudes de maniere a etablir une liaison transfrontaliere entre la France et l'Espagne, mais le ministere de l'environnement montrera la meme fermete que par le passe pour que les projets d'EDF ne puissent porter atteinte a des sites prestigieux, et le fera d'autant plus lorsque les collectivites locales ont fait de la protection de l'environnement l'instrument meme de leur developpement economique, comme c'etait le cas dans le val Louron et comme c'est le cas dans la vallee que vous representez.
Il y a donc une parfaite coherence dans la politique qui est menee. Il faudra bien trouver une solution, mais celle-ci devra permettre a la fois de proteger les sites et de favoriser un developpement economique fonde sur un tourisme respectueux de l'environnement.
Par voie de consequence, je puis vous reaffirmer que le programme de reintroduction de l'ours dans la region sera parfaitement coherent avec les mesures qui ont ete prises.
Je crois pouvoir dire que la decision de M. le Premier minister concernant le val Louron est une decision politiquement tres forte. Il doit y avoir un «avant val Louron» et un «apres val Louron» sur la maniere dont sont prepares et conduits les grands projets d'infrastructures, en particulier les lignes a tres haute tension.
Ce que je viens de dire vaut pour la suite de cette affaire.
Telles sont, monsieur le depute, les informations que je suis a meme de vous donner.
M. le president. La parole est a M. Jean-Louis Idiart.
M. Jean-Louis Idiart. Madame le ministre, votre reponse est claire pour ce qui concerne le val Louron, mais je

reste perplexe s'agissant du val d'Aran.
Il ne reste aujourd'hui que deux possibilites, etant donne que la ligne a tres haute tension arrive a quelques kilometres des Pyrenees et que le poste de Cazaril a ete retenu afin de permettre un passage direct de la ligne vers l'Aragon.
Vous nous dites que le probleme est regle pour le val Louron; nous le savons. Et comme, immediatement apres, on a tres astucieusement classe le site de Gavarnie, nous savons egalement qu'il ne sera plus possible de faire passer la ligne par ce site.
Il ne reste donc, disais-je, que deux possibilites de passage: soit par le val d'Aran, soit par la haute vallee du Salat, qui est voisine. Dans un cas comme dans l'autre, les problemes sont les memes.
Votre reponse ne me rassure pas du tout. A un moment ou a un autre, il va bien falloir prendre une decision. M. le President de la Republique avait dit a M. Aznar que celle-ci serait connue au mois de mars. Nous sommes aujourd'hui le 18 mars, et nous avons les plus vives inquietudes, car lorsqu'on veut nous rassurer sur le val d'Aran, on nous parle de la haute vallee du Salat qui est situee juste a cote.
Je comprends vos preoccupations, madame le ministre, et je ne mets pas en cause votre volonte, mais je voudrais savoir jusqu'ou le Gouvernement et votre ministere vont pouvoir resister devant la necessite d'honorer des accords internationaux et devant la pression d'EDF. Sur ce point, je vous ai trouvee pleine de bonne volonte, mais tres evasive.

Données clés

Auteur : M. Idiart Jean-Louis
Circonscription : - SOC
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1416
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1842
Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1938
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997